



**CAPD du jeudi 24 janvier 2019**

**Déclaration SE-Unsa 34**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs,

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Le SE-Unsa souhaite aborder dans sa déclaration liminaire trois sujets d'actualité.

Tout d'abord, la mise en œuvre imminente de la deuxième phase des évaluations CP. Le SE-Unsa 34 vous a adressé un courrier à ce sujet le 14 janvier dernier dans lequel il fait le constat des nombreux dysfonctionnements qu'il s'agisse des finalités, du contenu, de la passation, de la saisie, de la remontée des résultats, comme de la communication aux familles et des remédiations proposées sur Eduscol.

De nombreux.ses enseignant.e.s remettent en cause la pertinence et l'utilité de ces évaluations inadaptées aux jeunes élèves de CP et facteur de stress.

Ce n'est pourtant pas le cas de l'ensemble de nos collègues dont certains envisagent de participer à cette 2ème phase. Le SE-Unsa 34 profite donc de cette instance afin de vous demander que le choix de nos collègues soit entendu et respecté, quel qu'il soit. Par ailleurs, la question du temps de saisie pour celles et ceux qui les feront passer, n'a pas reçu de réponse de votre part. Contrairement aux évaluations en Collège qui ne nécessitent aucune manipulation de la part des enseignant.e.s, celles-ci ont pu générer jusqu'à 8h de travail en plus pour les collègues au mois d'octobre dernier. Le SE-Unsa 34 souhaiterait donc qu'à l'instar d'autres départements (Marne, Bas-Rhin...) du temps soit dégagé pour les personnels.

Toujours sur les CP, le SE-Unsa 34 s'étonne de n'avoir eu aucune information sur le dispositif expérimental « de la lettre au mot » porté par l'association « Agir pour l'école ». Ce dispositif a pourtant été proposé dans le département à la fin du mois de juin dernier, soit-disant sur la base du volontariat, sur les circonscriptions de Béziers Ville, Béziers Centre, Sète et Montpellier Nord.

Le SE-Unsa s'inquiète de l'omerta sur ce sujet, du manque d'information des équipes voire des Inspectrices et Inspecteurs et du manque de contrôle. Mais cela fera l'objet d'une question diverse du SE-Unsa.

Enfin, au nom de l'organisation que je représente et pour laquelle je suis élu, je vous fais part de l'émoi qu'a suscité la décision, prise de concert avec Mme la Rectrice, de céder face à la pression de quelques familles concernant la présence dans l'école d'un petit album documentaire abordant la question de la sexualité.

C'est un bien mauvais signal envoyé à l'opinion publique, aux enseignant.e.s et à ces familles qui doivent constater avec joie à quel point notre système éducatif est fragile. Le pire peut-être, c'est que par cette décision, c'est l'équipe enseignante et l'Inspecteur qui l'a soutenue qui se retrouvent discrédités.

Le SE-Unsa regrette donc la façon dont cette situation, difficile s'il en est, a été traitée et s'inquiète des suites qui pourraient en découler. En fervent défenseur de l'égalité garçon-fille et du libre exercice des consciences au sein de l'école publique, le SE-Unsa 34 apporte tout son soutien aux acteurs de terrain

et vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que le référent laïcité soit mobilisé et en soutien dans l'école auprès des enseignantes.

Je vous remercie.

Jean-Robert BIGGIO  
Secrétaire Départemental